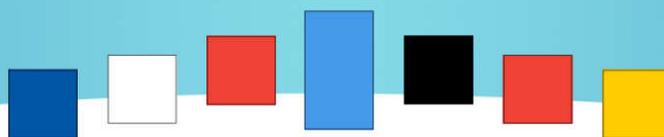


# PROTOCOLE D'INTENTION POUR LA CREATION D'UNE SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE FRANCO-ALLEMANDE



**Nous, les signataires du projet de territoire, français et allemands, collectivités territoriales, opérateur de l'énergie, établissements publics, avons l'ambition commune de façonner un territoire de référence à l'échelle européenne en matière d'économie bas carbone.**

Cette ambition est développée dans le projet de territoire conjointement élaboré par notre comité de pilotage consacré à l'avenir du territoire concerné par la fermeture anticipée de la centrale nucléaire de Fessenheim, installé dès janvier 2018, et présidé par le secrétaire d'Etat à l'Ecologie.

Deux entrées majeures fondent le projet de territoire : d'une part le périmètre couvert, par essence transfrontalier et binational, avec le Rhin comme paramètre central et atout essentiel ; d'autre part, le haut niveau d'ambition commune porté par les acteurs pour l'ensemble du périmètre.

*« Notre projet de territoire s'articule dans différentes dimensions géographiques.*

*Le premier périmètre d'impact de la fermeture de la centrale nucléaire est celui de la commune de Fessenheim et des communes voisines regroupées côté français dans la communauté de communes Pays Rhin-Brisach (CCPRB) : il s'agit du périmètre prioritaire pour aborder les défis de reconversion économique.*

*Les relations qu'entretiennent les territoires proches des deux côtés du Rhin amènent à définir un second périmètre opérationnel pour ce projet : le triangle Colmar – Mulhouse – Fribourg. Il s'agit du périmètre prioritaire pour aborder les défis de mobilité.*

*Le territoire du Haut-Rhin constitue le troisième périmètre dans lequel inscrire le projet, inscrit lui-même dans la région Grand Est. Il s'agit du périmètre prioritaire pour aborder les défis de transition énergétique et d'innovation. »*

*« Notre vision collective s'articule autour de quatre axes stratégiques :*

- Créer des emplois et de la valeur ajoutée dans le cadre de la reconversion économique du territoire (AXE 1),*
- Améliorer la desserte du territoire et les mobilités (AXE 2),*
- Faire du territoire un modèle de transition vers une nouvelle ère énergétique (AXE 3),*
- Faire du territoire un modèle d'innovation pour l'industrie et les énergies du futur (AXE 4). »*

Nous avons l'ambition que ce projet de territoire articule implantation d'entreprises, création d'emplois, innovation et excellence énergétique, tout en étant garante d'un développement durable, solidaire et équilibré. Il permettra d'assurer la réussite de la nécessaire mutation économique des communes les plus concernées par la fermeture de la centrale.



Nous avons l'ambition que ce projet conçu et développé en étroite coopération transfrontalière franco-allemande devienne un démonstrateur de la construction européenne.

**Nous avons l'intention de confier à une société d'économie mixte franco-allemande, société anonyme de droit français, au service de notre politique publique, la mise en œuvre de certains des projets.**

Cette société anonyme qui répond aux règles de droit privé dans son fonctionnement et dans ses obligations financières, est un véritable opérateur économique au service des politiques publiques et de l'intérêt général, les collectivités étant majoritaires dans les organes de gouvernance.

Au regard de la culture partagée de l'économie mixte des deux côtés du Rhin et des atouts qu'offre ce type de partenariat, la création d'une société d'économie mixte franco-allemande apparaît comme une solution pertinente pour relever les défis du projet de territoire.

**Nous souhaitons ensemble, actionnaires de la société d'économie mixte, la piloter pour mettre en œuvre cet ambitieux projet dans sa déclinaison opérationnelle et dans la durée.**

Nous avons l'intention que la société d'économie mixte apporte son concours à la dynamisation du territoire, en valorisant l'écosystème local, en attirant des entreprises, en pratiquant l'excellence énergétique.

Son intervention se développe prioritairement sur des actions œuvrant au développement économique sur le territoire de la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach et sur les territoires limitrophes, et s'inscrivant dans la politique de transition énergétique et d'innovation, voulue par le département du Haut-Rhin et par la région Grand Est sur leur périmètre d'intervention.

**Nous avons l'intention que la société d'économie mixte repose sur des bases économiques solides et pérennes.** Elle agit selon une logique d'optimisation des moyens financiers et d'ingénierie. Elle mène une politique partenariale avec les opérateurs, qu'ils soient privés, publics et parapublics, existants sur son territoire d'intervention. Elle se donne la faculté d'entreprendre des opérations à ses risques, de



répondre aux consultations d'aménagement et de travaux des personnes publiques qu'elles soient françaises ou allemandes, et de créer des filiales par projet avec des partenaires industriels. Elle intervient au service du projet de territoire dans des secteurs aussi divers mais toujours complémentaires tels que l'aménagement, l'immobilier, le développement économique territorial, la solidarité territoriale, le tourisme, le culturel, l'énergie, l'innovation, ou l'exploitation de services publics à caractère industriel ou commercial.

**Nous avons l'intention que le premier plan d'affaires pris en charge par la société d'économie mixte soit constitué pour la fin du premier trimestre 2019.** Le plan d'affaires est fondé sur les projets recensés dans le projet de territoire, et sur l'actualisation, au cours de la vie du projet de territoire, des projets. La capitalisation de la SEM sera déterminée dans les prochaines semaines, sur la base du futur plan d'affaires, des risques opérationnels prévisibles et des besoins en fonds de roulement. Elle devra permettre à la société d'assurer sa pérennité dans des conditions optimales.

**Nous avons l'intention de créer formellement la société d'économie mixte avant l'été 2019 et de doter sa gouvernance de deux collèges :**

Le premier collège est composé exclusivement de collectivités territoriales et de leurs groupements, qu'elles soient françaises ou allemandes. Ce collège détient nécessairement à lui seul, au minimum, plus de 50% des actions de la société d'économie mixte, et moins de 85%.

Le second collège a vocation à regrouper les autres actionnaires non collectivités territoriales, c'est-à-dire opérateur national de l'énergie, établissements publics, établissement financier public, banques françaises et allemands, et tout autre partenaire privé intéressé.

L'Etat ne peut être directement actionnaire de la SEM, mais sera représenté en tant que censeur.

Nous avons l'intention de participer à un comité de pilotage associant les signataires, et appuyé par un assistant à maîtrise d'ouvrage, pour constituer le plan d'affaires, approfondir l'organisation et la gouvernance de la future société.



Volgelsheim, le 1<sup>er</sup> février 2019

REGION GRAND EST

**JEAN ROTTNER**

PRESIDENT DU CONSEIL  
REGIONAL DU GRAND EST

DEPARTEMENT DU HAUT-  
RHIN

**BRIGITTE KLINKERT**

PRESIDENTE DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DU HAUT-  
RHIN

COMMUNAUTE DE  
COMMUNES PAYS RHIN  
BRISACH

**GERARD HUG**

PRESIDENT DE LA  
COMMUNAUTE DE  
COMMUNES PAYS RHIN  
BRISACH

COMMUNE DE FESSENHEIM

**CLAUDE BRENDER**

MAIRE DE FESSENHEIM

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

**FABIAN JORDAN**

PRESIDENT DE M2A

CHAMBRE DE COMMERCE ET  
D'INDUSTRIE ALSACE  
EUROMETROPOLE

**JEAN-LUC HEIMBURGER**

PRESIDENT DE LA CCI  
ALSACE EUROMETROPOLE

EDF  
**JEAN-BERNARD LEVY**

PRESIDENT DIRECTEUR  
GENERAL D'EDF

CAISSE DES DEPOTS ET  
CONSIGNATIONS – BANQUE  
DES TERRITOIRES

**ERIC LOMBARD**

DIRECTEUR GENERAL

## **Deutsche Beteiligung an einer französisch-deutschen Gesellschaft/**

### **Société d'économie mixte (SEM) im Rahmen des Zukunftsprozesses Fessenheim**

Der Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald ist bereit, die Federführung zur Prüfung und Kommunikation der Beteiligung deutscher Gebietskörperschaften und sonstiger Partner an dem Projekt der französisch-deutschen Gesellschaft (SEM) zu übernehmen.

Der Landkreis wird veranlassen, dass sich die deutschen Beteiligten in Arbeitsgruppen einbringen, um über die Beteiligung an einer französisch-deutschen Gesellschaft (SEM) zu beraten.

Derzeit erfolgt die juristische Überprüfung, ob eine Beteiligung von deutschen Gebietskörperschaften und sonstiger Partner rechtlich möglich sein könnte.

Die endgültige Entscheidung über die Beteiligung an einer französisch-deutschen Gesellschaft (SEM) bleibt den zuständigen Gremien der deutschen Gebietskörperschaften und der sonstigen Partner vorbehalten. Die entsprechenden Beschlüsse und Entscheidungen sollen zeitnah herbeigeführt werden.

Wir, die Unterzeichner,

- Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald
- Stadt Freiburg im Breisgau
- Stadt Breisach am Rhein
- Industrie- und Handelskammer Südlicher Oberrhein

danken dem französischen Staat, den französischen Gebietskörperschaften und den weiteren französischen Akteuren für die Einbeziehung in den „Zukunftsprozess Fessenheim“ und setzen uns in grenzüberschreitender Abstimmung nachdrücklich für eine erfolgreiche Strukturierung und Realisierung aller Teilprojekte des Zukunftsprozesses mit möglicher deutscher Beteiligung ein.

Volgelsheim, den 01. Februar 2019



---

Dorothea Störr-Ritter, Landrätin

Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald



---

Ulrich von Kirchbach, Erster Bürgermeister

Stadt Freiburg im Breisgau



---

Oliver Rein, Bürgermeister

Stadt Breisach am Rhein



---

Dr. Steffen Auer

Industrie- und Handelskammer Südlicher Oberrhein